

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 juillet 2018

IMMIGRATION ET DROIT D'ASILE - (N° 1173)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 426

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 32

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article permet de faciliter l'immigration légale. Sachant que seuls 37 % des Français approuvent la politique migratoire du président de la république, il parait nécessaire de supprimer cet article.